



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de CONCORET  
56430 – CONCORET**

SEANCE DU MARDI 14 JUIN 2016

*L'an deux mille seize, le quatorze juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 06 juin, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.*

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Présents :

COIGNARD Ronan	AUBRY Gwenaël	LEGLOAHEC Yann
AUBERT Jean-Marie	COAT Alain	MEZZALIRA Nicolas
AUBERT Joëlle	GORTAIS Edmond	SAILLARD Loïc
MULLER Sarah	LE BOURHIS Jean-Pierre	VIMAL DU MONTEIL Philippe

Secrétaire de séance : GORTAIS Edmond

Absents excusés : GARCIA Déborah (pouvoir à P. VIMAL DU MONTEIL) - LURETTE Gilles (pouvoir à R. COIGNARD) - EVEILLARD Evelyne

## **N° 01/06/2016 - CONSEIL MUNICIPAL DU 10/05/2016: Approbation du compte rendu**

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal.

Après délibération, le conseil décide d'approuver, par un vote à mains levées et à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 10/05/2016.

## **N° 02/06/2016 – PROJET DE MAISON DE SANTE**

Présentation par Mme Annaëlle BUREAU d'un projet d'installation d'une maison de santé sur la commune de Concoret.

Ce projet privé a pour objectif de faire venir des professionnels de santé et de bien-être, d'éviter la désertification médicale du secteur, dans le but de lutter contre l'isolement des habitants et de développer les médecines complémentaires. Les porteuses de ce projet précisent que celui-ci ne vient pas en concurrence des structures existantes et de celles à l'étude.

## **N° 03/06/2016 - GRAND BASSIN DE L'OUST : ADHESION 2016**

M. le Maire informe l'assemblée que le montant de l'adhésion pour 2016 de la commune de Concoret au Grand Bassin de l'Oust est de 911.65 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'adhérer au GBO au titre de l'année 2016,
- D'autoriser le Maire à mandater la cotisation correspondante, inscrite en section de fonctionnement du BP 2016 de la commune,

## **N° 04/06/2016 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAURON EN BROCELIANDE : INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS**

Vu la loi Alur relative à l'accès au logement et à un urbanisme rénové, notamment les compétences des communes en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme modifie l'article L422-8 du code de l'urbanisme,

Vu qu'à compter de 2017 les communes membres de la Communauté de communes de Mauron en Brocéliande ne bénéficieront plus des services d'instruction du droit du sol de la D.D.T.M

Vu les délibérations du conseil municipal de Concoret, des 04 novembre 2014 et 12 janvier 2016,

Considérant que Ploërmel Communauté pourrait travailler avec la communauté de communes de Mauron en Brocéliande et proposer un service susceptible de fournir une prestation complète en terme d'instruction du droit des sols en lieu et place de l'Etat sachant que les communes conserveraient seules la compétence de pouvoir et de signature des actes instruits,

Considérant que la création de ce service commun nécessite une modification des statuts de la communauté de communes de Mauron en Brocéliande

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 27 avril 2016, a décidé de proposer la modification des statuts de la communauté de communes de Mauron en Brocéliande, comme suit :

- Sous la rubrique « aménagement de l'espace communautaire », intégrer « instruction technique des actes relatifs au droit des sols pour le compte des communes » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à mains levées et à l'unanimité, EMET un avis favorable à la modification des statuts.

## **N°05/06/2016 – AIRE DE CAMPING CAR : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

M. le Maire expose au conseil municipal le projet actuellement à l'étude, par la communauté de communes de Mauron en Brocéliande, concernant l'implantation d'une aire de service pour camping-cars, à proximité du camping municipal de Concoret (parcelle cadastrée ZH 08).

Il est rappelé que le projet de réalisation de cet aménagement serait effectué par la communauté de communes de Mauron en Brocéliande, dans le cadre de sa compétence « développement économique - actions en faveur du développement touristique ». Il est précisé que la communauté de communes, par délibération en date du 25 février 2016, a approuvé le plan de financement relatif à cette opération.

La mise à disposition d'un terrain communal à la Communauté de Communes de Mauron en Brocéliande doit faire l'objet d'une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à mains levées et à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de la parcelle communale précitée pour cette opération.

## N°06/06/2016 – ECOLE ST LAURENT : CONTRAT D'ASSOCIATION

Vu le contrat d'association n°351 CA conclu entre le Préfet du Morbihan et l'Ecole Primaire Privée Mixte St Laurent prévoyant la participation de la commune aux charges de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles pour l'ensemble des élèves,

Pour l'année 2015, le coût de fonctionnement pris en charge par la commune pour un élève scolarisé à l'Ecole Publique du Taureau Bleu s'élève à :

- 1 284.89 € pour un élève en maternelle,
- 330.62 € pour un élève en élémentaire

La participation communale à verser à l'Ecole St Laurent, pour l'année scolaire 2015 /2016 se compose comme suit :

- Maternelles : 13 enfants x 1 284.89 € =	16 703.63 €
- Elémentaires : 23 enfants x 330.62 € =	7 604.36 €
	-----
	24 307.99 €

Il convient de déduire de ce montant les dépenses déjà prises en charge par la commune (19 223.15 €) ainsi que les deux acomptes (de 2 000 € chacun) déjà versés à l'association, conformément à la délibération du 12 mai 2015. Le solde restant à verser à l'OGEC de l'Ecole St Laurent est donc de : 1 084.84 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à mains levées (13 POUR – 1 ABSTENTION), DECIDE,

- De valider le bilan 2015
- D'autoriser le Maire à verser à l'OGEC le solde restant dû, soit 1 084.84 €, les crédits ayant été inscrits au budget primitif 2016 de la commune.

## N°07/06/2016 – CANTINE MUNICIPALE : REGLEMENT ET TARIFS

M. le Maire fait part au conseil municipal des différentes modifications à apporter au règlement de fonctionnement du restaurant scolaire.

Après étude et débat, Le Conseil Municipal, DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- de modifier le règlement de fonctionnement du restaurant scolaire.
- de fixer le tarif spécifique (article 5) à 50 % du plein tarif en vigueur
- Cette nouvelle version sera applicable à compter de la rentrée 2016.

## N°08/06/2016 – PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2016/2019 : RENOUVELLEMENT

Dans le cadre de la réforme des rythmes, la commune a réalisé un projet éducatif de territoire (PEDT), qui a fait l'objet d'une validation par le préfet du Morbihan, le recteur de l'académie de Rennes, la Directrice de la caisse d'Allocations Familiales du Morbihan donnant lieu à la signature d'une convention.

Cette convention formalisant les engagements du PEDT et conditionnant l'accès au fonds de soutien arrive à échéance le 31 août 2016.

M. le Maire, présente au conseil municipal le nouveau projet éducatif de territoire et propose que celui-ci soit validé pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à mains levées et à l'unanimité, DECIDE :

- De valider le PEDT présenté,
- D'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention pour une durée de 3 ans

## **N°09/06/2016 – DEVIS CHAUDIERE DE L'ECOLE**

Vu la délibération du Conseil en date du 8 mars dernier, autorisant le Maire à lancer la consultation des entreprises pour le remplacement de la chaudière,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les 3 devis reçus, à savoir :

<b>Entreprise</b>	<b>Dispositif</b>	<b>Montant H.T.</b>
GRIMAUD Johan- Plélan le Grand	Chaudière fioul condensation Viessmann	24 226.33
CHARTIER Tanguy- Mauron	Chaudière fioul condensation De Dietrich	25 294.40
ALPHA OUEST- Guer	Chaudière Pellematic 32 kw aspiration + silo textile cap 4 à 4.7 t	23 634.92

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à mains levées (9 POUR – 5 ABSTENTIONS), DECIDE :

- De retenir la proposition de l'entreprise ALPHA OUEST.
- D'autoriser le Maire à signer le devis correspondant
- De régler la dépense en section d'investissement du BP 2016 communal

## **N°10/06/2016 – COMPTEURS LINKY**

Lors du conseil municipal du 10 mai 2016, M. le Maire a fait part de sa rencontre avec un groupe d'habitants sur le projet d'installation, chez les particuliers, du compteur communicant développé par Électricité Réseau Distribution France (ERDF). Suite aux différentes informations diffusées sur ce sujet, le conseil municipal souhaite faire part de sa position.

Au vu des inquiétudes de plusieurs habitants de la commune, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à mains levées (13 POUR – 1 ABSTENTION) DECIDE d'émettre un avis défavorable au déploiement des compteurs Linky, en l'état actuel des informations et en vertu du principe de précaution.

## QUESTIONS DIVERSES

### AGENDA :

- Journée bénévoles : la prochaine journée des bénévoles se déroulera le samedi 25 juin. Rendez-vous à 9 h au bord de l'étang communal.
- Date du prochain conseil : 05 juillet.
- Cérémonie du 14 juillet : 10 juillet à 10 h 30. Gerbe à commander à Plélan le Grand.
- Patrimoine en marche : 02 et 03 juillet. Rendez-vous au château de Comper, le samedi 2 juillet à partir de 11 heures avec son pique-nique, entrée gratuite pour les concorétois munis d'un justificatif.

### POINT DOSSIERS EN COURS :

- Procédure judiciaire avec l'EURL « Au p'tit panier ». Par ordonnance du 12 mai 2016, le tribunal administratif de Rennes a rejeté la requête de l'EURL « Au P'tit Panier ».
- Point église : M. le Maire fait part de la réunion qui s'est déroulée le vendredi 10 juin avec l'architecte en charge du dossier, des représentants de : ABF (Architectes des Bâtiments de France), paroisse, Conseil Départemental, Communes du Patrimoine Rural de Bretagne et Fondation du Patrimoine. Suite à l'accord de l'ABF, une souscription sera lancée.
- Espace de services : dans le cadre de la procédure en cours concernant des infiltrations et compte tenu des résultats d'expertise, l'assurance de l'entreprise Bellamy a versé 2 285.08 € pour l'indemnisation.
- Travaux de l'école : M. le Maire demande l'avis des conseillers sur le choix des couleurs concernant l'aménagement des futurs sanitaires.
- Arbre de l'année : le chêne à Guillotin a été sélectionné au niveau départemental pour faire partie du concours organisé par le magazine Terre Sauvage et l'ONF. Pour voter, se rendre sur le site internet [arbredelannee.com](http://arbredelannee.com).

### DEMANDES DIVERSES :

- Centre de l'Imaginaire Arthurien : demande de renouvellement de partenariat au niveau des hébergements au camping municipal, dans le cadre du festival « Les Rencontres de l'Imaginaire de Brocéliande » qui se déroulera cette année du 18 au 24 juillet sur les communes de Concoret, Paimpont, Plélan le Grand et Tréhorenteuc. Le conseil donne son accord.
- Courrier du conseil de vie de l'EHPA : demande concernant la poursuite d'aménagement du jardin et la possibilité de planter d'une bordure de rosiers. Le conseil apprécie la démarche.
- L'association-compagnie TerRain'vAgué située à Concoret recherche une salle pour donner des cours de danse et de yoga. Ce point sera étudié au cours de la prochaine commission bâtiment
- location commerce : espace non loué. L'utilisation de celui-ci sera étudiée en commission bâtiment
- Commission bâtiment : fixée au mardi 28 juin, à 20 h 30
- Nos Très Chères Poubelles : les personnes souhaitant contester leur facture de redevance peuvent prendre contact avec l'association MENECTIONS par téléphone au 06 20 88 57 74 ou par mail à [meneactions@orange.fr](mailto:meneactions@orange.fr) (pour le Morbihan).
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.